

PV du Conseil municipal du 08/09/2022

L'an deux mille vingt deux et le huit septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,
MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, PREVINQUIERES Françoise, BRAS André, QUINTARD Noëllie, MIJOLE Benoît, ROUX Joëlle, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, BATUT Daniel

Absents/Procurations : Guillaume GRAL a donné pouvoir à Vincent ALAZARD ; SALVAN Henri à Yveline CANITROT

Absents/ Excusés :, DURAND Honoré,

Secrétaire de séance : PREVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire demande à Madame TIXIER de faire un zoom sur la réforme de la publicité des actes :

Principalement la commune est impactée par l'instauration des PV (c'est-à-dire le secrétaire retrace les « volontés » / débats), la signature des délibérations et des registres par le secrétaire de séance, à défaut de choix publication numérique des actes et de la liste des délibérations.

Il est rappelé le PV ne donne pas lieu à approbation, il est remis avant la séance suivante, s'il donne lieu à remarques celles-ci seront annotées à la fin ou en annexe. Il sera ensuite mis en ligne dans les 8 jours qui suivent la séance suivante.

Monsieur le Maire rappelle que les CR du 04/07 et Pv du 01/08 n'ont donné lieux à aucune remarque, le CR du 07/07 est donc approuvé.

Cathie CHAUFFOUR demande s'il n'y a pas obligation d'émarger à chaque séance. La commune n'atteignant pas le seuil de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation mais le Conseil peut s'il le souhaite instaurer un émargement, sachant que les élus présents ou représentés sont nommés sur les PV de CM.

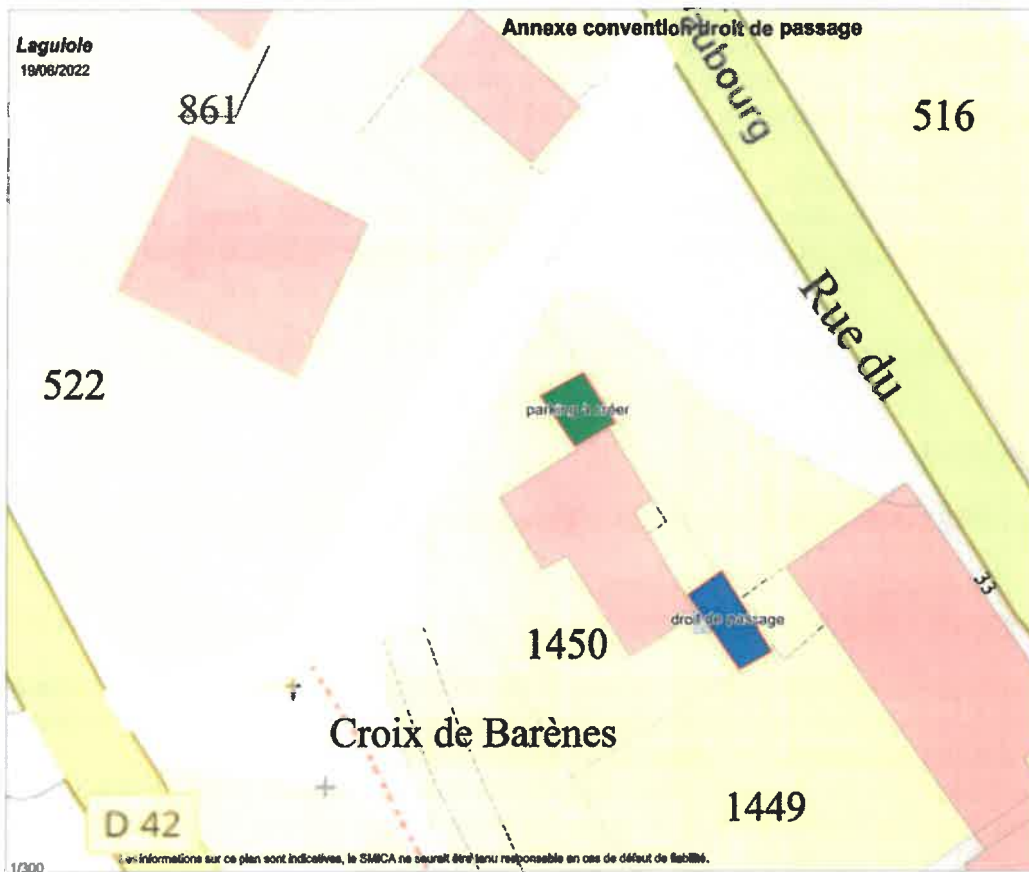
1. Droit de passage : Convention permanente

Monsieur André BRAS, conseiller délégué au suivi des travaux rappelle que la commune de LAGUIOLE a réhabilité l'ancienne gendarmerie en 7 logements et un jardin partagé. Afin d'aménager et végétaliser les extérieurs, il convient de passer par une parcelle privative (parcelle cadastrée L1450 - rue du faubourg).

Après discussion, pour faciliter l'accès aux jardins de la résidence, les propriétaires autorisent un droit de passage permanent pour la collectivité, les habitants de la résidence du faubourg et le cas échéant les entreprises mandatées par la collectivité sur une partie de leur parcelle privée (selon plan annexé) (servitude : longueur 7ml, largeur 3m)

En contrepartie la commune procédera à l'aménagement d'un parking privatif sur l'extrémité ouest de ladite parcelle (collage d'une place) dont l'entretien sera à la charge des propriétaires.

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour)



2. Taxe d'aménagement

Madame Françoise PREVINQUIERES, adjointe, indique que la collectivité a fixé un taux de 1.5%, par délibération du 03/10/2017.

Elle rappelle que le taux communal doit être compris entre 1% et 5% et que la part départementale en 2021 était de 1.5%.

Madame PREVINQUIERES explique que la taxe précédemment collectée par la DDT sera mise en recouvrement par la DGFIP. Elle explique que la loi de finances 2022, impose de reverser " tout ou partie " de la taxe d'aménagement à l'EPCI en fonction de la gestion des équipements publics communautaires. Elle précise qu'à ce jour le travail de répartition n'est pas entamé.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, reconductible d'année en année. Le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

Elle propose de voter un taux à 2.5% applicable à partir de 2023.

Madame COUTOU demande comment se positionnent les communes voisines. Monsieur le maire explique que toutes les communes n'ont pas instauré de taxe et que pour les plus proches le taux se situe entre 1% et 1.5%.

Adopté à 13 voix pour et une abstention (Stéphanie COUTOU).

3. CONVIDADIS : autorisation de principe de groupement de commande pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre commun avec la Communauté de communes

Monsieur le Maire et Monsieur BATUT rappellent les objectifs et enjeux de l'opération « Convidadis » qui concerne la rénovation d'un ensemble immobilier en centre ancien de Laguiole, 19 rue du Valat et rue du Couvent. Le projet porte notamment sur des travaux de réhabilitation de l'école publique, du centre de loisirs ALSH et sur la création d'un tiers-lieu / Espace de vie sociale et de logements pour jeunes travailleurs.

Ces travaux permettront :

- D'améliorer le fonctionnement et les conditions de vie des utilisateurs de l'école publique et de l'ALSH ;
- De disposer d'espaces d'activités et de travail réaménagés pour le projet de tiers-lieu Convidadis et Espace de vie sociale : accueil, salles de réunion, bureau partagés / coworking, salle multi-activités pour les associations et salle d'exposition.
- De créer des logements pour jeunes travailleurs apprentis majeurs, en rénovant d'anciens appartements vacants en studios T1 et T2.

Madame CHAUFFOUR demande s'il s'agira de studio ou d'espaces partagés.

Monsieur BATUT répond que la CCACV n'a pas arrêté les modalités, bien qu'il lui paraisse logique qu'il y ait au moins un espace partagé.

Madame CHAUFFOUR demande le montant du loyer

Monsieur le Maire et Monsieur BATUT rappellent les différentes étapes du projet et le travail mené avec le programmiste du Champs des possibles, Monsieur RAVEL, pour compléter l'étude de faisabilité avec le positionnement du projet de logements, suite à la sollicitation de la Communauté de communes.

Ainsi, la faisabilité de l'opération, telle que présentée devant le Conseil municipal, inclue les trois tranches de travaux précédemment identifiées (école, ALSH et tiers-lieux / EVS) et les logements pour jeunes travailleurs apprentis majeurs.

Monsieur le Maire et Monsieur BATUT présentent une synthèse des dépenses estimées pour l'opération. Ce-faisant, ils rappellent que cette opération sera co-portée par la Commune de Laguiole et la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène (CC ACV), au regard des compétences et services qui les concernent respectivement. Par conséquent, les postes de dépenses sont fléchés pour être pris en charge : soit à 100% par la commune, soit à 100% par la CC ACV, soit à partager entre les deux collectivités selon une clé de répartition à 60% commune et 40% communauté de communes.

Daniel Batut explique que la durée estimée des travaux est de 3.5 ans avec une priorité pour les écoles. Il remercie au passage le travail des agents et particulièrement Julie qui suit de près le projet et compile les informations pour le rendre cohérent.

Dans le but de faire démarrer le 1/3 Lieux, il rappelle qu'il y a un an le conseil municipal a validé et budgétisé ½ poste. Le projet d'EVS de Famille rurale se concrétise et il convient de recruter.

Il rappelle les 3 pistes évoquées pour ce recrutement :

- 100% porté commune refacturé famille rurale
- 100% porté famille rurale refacturé commune
- 50% commune 50% famille rurale

Il fait lecture de l'offre.

le recrutement du coordinateur / facilitateur sera porté par famille rurale, mis au service de convidadis pour 50% moyennant le paiement d'une subvention afférente.

Les entretiens sont demain.

Stéphanie COUTOU fait part que c'est prématuré d'embaucher alors que le projet ne verra le jour que dans 4 ans. Madame CHAUFFOUR fait remarquer que le conseiller délégué perçoit une indemnité à ce titre. Daniel BATUT rappelle qu'il est important de commencer à faire vivre le 1/3 lieux petit à petit et l'AFR a besoin de se structurer. Il faut créer du collectif. Il précise que l'animateur pourra utiliser une salle déjà disponible permettant ainsi un démarrage et facilitera l'évaluation des besoins. Il faut une cheville ouvrière

Madame ROUX demande qui sera le référent pour la mairie car il y a des compétences localement notamment des associations et qu'il faudrait peut-être plus un coordinateur

Monsieur Batut répond un agent et un élu afin de donner les axes et le conseil afin définir les missions à court termes et en profite pour inviter tout un chacun à participer à la rédaction de la convention d'objectifs avec l'AFR

Madame CHAUFFOUR rappelle le recrutement est déjà fait et qu'elle ne sert à rien. Elle rappelle que Clémence n'y est pas arrivée. Vincent ALAZARD rétorque que la communauté de communes ne s'est pas engagée sur le 1/3 lieux et que Clémence était accompagnatrice du projet « facilitatrice » en marge de ses missions. Il en profite pour rappeler que le 1/2 poste a bien été voté en décembre 2021 et Daniel Batut de réencherir que depuis le départ le besoin de famille rurales était ouvert.

Adopté à 12 voix pour et deux abstention (Stéphanie COUTOU et Cathy CHAUFFOUR).

4. Principe de vente d'un bâtiment communal

Monsieur le maire fait lecture du courrier de Monsieur Coutant

Madame Yveline CANITROT rappelle les principes qui s'appliquent concernant la vente d'un bien appartenant au domaine privé de la commune : aucun texte ni aucun principe n'impose à une personne publique d'organiser une procédure de publicité préalable à la vente. De même, une mise en concurrence n'est pas prévue par les textes mais le maire est tenu d'informer le conseil municipal de l'ensemble des candidatures dont il a connaissance (TA de Clermont-Ferrand, 29 octobre 1987, Lopez-Mendez). La décision de vente doit émaner du conseil municipal qui devra intervenir à deux reprises :

1/ une première fois pour adopter le principe de la cession et éventuellement ses modalités (cahier des charges), notamment l'acquéreur envisagé ;

2/ une seconde fois pour approuver le cahier des charges, en préciser les conditions de la vente, le prix et autoriser la signature de l'acte de vente par le maire.

La commune n'est pas obligée de donner la préférence au mieux offrant.

Modalités :

Activité économique, activité unique dans le village

Présenter un plan de financement ou étude de faisabilité pour assurer la fiabilité du dossier

Proposition 80 K€

Prévoir une servitude perpétuelle d'accès aux réseaux

Estimations faites fin 2021 :

- Entre 90K€ et 95K€ par NAI
- Entre 60 et 65K€ par la forêt

- + emplacement
- - état général du bâtiment
- - Toit en amiante
- - très peu de possibilité d'agrandissement latérale car les réseaux passent

Proposition de mise en vente 80 K€

Madame Chauffour demande s'il y a eu d'autres demandes et sous quel délai se ferait la vente.
Madame COUTOU demande si le conseil n'a pas obligation d'informer la population.
Madame CANITROT répond que la vente se ferait au plus vite et que les délibérations sont publiques.
Madame Chauffour précise qu'elle ne conteste pas le prix mais qu'en vendant les haras, on donne quelque chose de valeur.

Approuvé à l'unanimité à 14 voix pour

5. Dispositif volontaire territorial en administration

Madame TIXIER rappelle la délibération n° 10 du 17 mars 2021 portant création d'un poste de chargé de développement dans le cadre du dispositif PVD (petites villes de demain), à temps complet, sur le grade de rédacteur territorial. Le recrutement était ouvert par voie statutaire ou contractuelle avec 3 ans renouvelable sur poste vacant, et la décision du maire 02/2021 en date du 22/04/2021 et lue en conseil municipal le 27/05/2021, portant élargissement d'un recrutement au dispositif VTA.

Elle expose à l'assemblée que le VTA arrive à échéance le 31/12/2022.

Le dispositif existe toujours et permet à la collectivité de percevoir un forfait de 15 000€ tout en donnant la chance à un agent de mener des missions d'accompagnement sur un ou plusieurs projets.

Considérant les projets à mener, monsieur le maire propose de réitérer la demande de dispositif VTA pour une nouvelle période de 18 mois.

Monsieur le maire propose de créer le poste de chef de projet aménagement du bourg centre, sur un contrat de projet à temps complet sur le grade de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2023 et de solliciter le dispositif VTA

Approuvé à l'unanimité à 14 voix pour

6. Convention de gestion Ancienne Gendarmerie

Les travaux de réhabilitation arrivent à leur terme Monsieur le Maire propose de voter le choix du nom, d'attribuer le mandat de gestion locative, d'arrêter le prix des loyers et de rappeler les objectifs des logements

Monsieur le maire propose de nommer l'ensemble « résidence du faubourg ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 3 agences immobilières ont été sollicitées pour la gestion des logements.

- Agence La forêt : ne fait pas de gestion locative
- Agence Immobilier 12
- Nord Aveyron Immobilier

L'offre la plus avantageuse est celle de NAI (frais de gestion 6%HT sur les encaissements) et pas de pourcentage sur les travaux effectués ultérieurement.

Monsieur le Maire fait part des travaux du groupe de travail sur la résidence du Faubourg et la consultation des agences pour la détermination des loyers, et propose les montants suivants :

RDJ : T2 : 65m² à 400€

RDC : T2 : 48m² à 380€ + T4 : 102m² à 650€

1^{er} étage : T3 : 75m² à 550€ + T3 : 76m² à 550€

2^{ème} étage : T2 : 49m² à 400€ + T4 : 102 m² à 650€

Madame ROUX rappelle que le montant est supérieur à l'estimation du plan de financement.

Madame CHAUFFOUR : On fera les comptes

Monsieur le Maire réaffirme les objectifs de la résidence du faubourg qui sont :

- Accueillir de nouveaux habitants
- Accueillir des Actifs laguiois
- Dynamiser les écoles et l'emploi des entreprises (facilitation des embauches)

Madame COUTOU déduit donc qu'un employé qui travaille à Laguiole et habite déjà Laguiole ne serait pas prioritaire.

Les attributions des logements seront à la charge du mandataire.

A ce jour 20 demandes sont enregistrées dont 8 pour les T2 et 9 pour les T3.

Adopté à 13 voix pour et une abstention (Cathy CHAUFFOUR).

7. Délégation et représentations

Monsieur Le maire rappelle que suite à la démission de Madame Laurence LEMOUZY, Il convient de pourvoir les délégations et représentations.

Pour le CCAS il demande s'il y a des personnes intéressées et propose de désigner Henri SALVAN.

Adopté à 14 voix pour

Pour la Commissions des affaires rurales il propose de ne pas remplacer le poste de suppléant

Adopté à 14 voix pour

Pour la Commission électorale il demande s'il y a des personnes intéressées et propose de désigner Christian Miquel

Adopté à 14 voix pour

Pour le Conseiller délégué aux écoles il demande s'il y a des personnes intéressées et propose de désigner Yveline CANITROT

Adopté à 14 voix pour

Pour le Correspondant sécurité routière il demande s'il y a des personnes intéressées et propose de désigner Benoit Mijoule

Adopté à 14 voix pour

Pour le Correspondant moustique tigre il demande s'il y a des personnes intéressées et propose de désigner Benoit MIJOLE

Adopté à 14 voix pour

Info Maison de santé

Le Dr Hebrard, médecin généraliste, et Madame COLIN, directrice du CPTS Nord Aveyron, ont présentés aux élus le projet de santé sur notre territoire (reconnu depuis 2015 par l'ARS) dans lequel de nombreux professionnels locaux sont engagés pour une prise en charge globale des patients ; enrichie par l'arrivée de nouveaux professionnels de santé dans les locaux de la Maison de santé intercommunale.

Les débats ont ensuite porté sur l'attractivité du territoire avec la difficulté d'installer des jeunes médecins internes qui terminent leur cursus dans la maison de santé de Laguiole. Ils

sont confrontés, entre autres, dans leurs recherches aux questions d'emploi du conjoint hautement qualifié, de logement de qualité, de scolarité/études supérieures, des transports en commun).

Pas de Questions diverses

8. Information(s) du maire

Monsieur le Maire procède à la Lecture de plusieurs courriers d'administrés

- Demande installation food trucks – chalets à la station

Madame CHAUFFOUR craint qu'il n'y ait trop de camions. Elle demande le même arrêté interdisant la vente ambulante dans le village. Monsieur le maire précise que c'est le principe inverse, les vendeurs demandent une autorisation de vente sur le domaine public

- Remerciements pour appui à manifestation
- Courrier APE – Ecole - accessibilité – projets

Madame COUTOU s'interroge sur pourquoi les parents ne sont pas informés et dit que c'est anxieux et qu'il se peut aussi que ce projet ne leur conviennent pas, ce à quoi Daniel BATUT explique que les parents ont été reçus et concertés à plusieurs étapes du projet et ce depuis 5 ans et que les parents changent à mesure que les enfants passent au collège, le Directeur a aussi été rencontré. Madame CHAUFFOUR demande qui a signé la lettre et précise que Monsieur ROUGER avait écrit une lettre

- Acceptation régularisation voirie

Il faudra faire passer un géomètre

- Demande information liaison douce

S'en suit un débat sur le domaine privé / public

Info rentrée :

La rentrée s'est bien passée, 42 enfants inscrits.

Intégration de Sylvie LERAT en contrat sur le temps méridien et l'entretien des bâtiments.

Info assainissement : odeurs de la station d'épuration

Nous avons été destinataire de plusieurs plaintes de riverains concernant des problèmes d'odeur provenant de la station d'épuration d'Oustrac. L'odeur vient de l'hygiénisation des boues. En effet, l'injection de lait de chaux dans les boues permet d'éliminer les germes pathogènes avant épandage. Ce procédé consiste à faire monter le PH au-dessus de 12 pour tuer ces germes. Ce procédé est efficace mais lorsque les boues brutes rentrent en contact avec des boues stockées dans le silo de stockage il y a un phénomène de fermentation qui crée cette odeur très désagréable. Nous avons donc demandé à SUEZ d'étudier une solution technique pour limiter ce phénomène. Nous avons validé dans un premier temps une mesure des gaz pour permettre le dimensionnement du futur système. Cette mesure est programmée le 15 septembre prochain. Suez doit ensuite proposer un chiffrage global.

note sur les travaux de la maison gasq Début du désamiantage le 10 octobre

Rue fermée pendant 2 mois – AUCUN PASSAGE VEHICULE

Accès réservé piéton organisation en cours avec riverains et les transports scolaires (entre autres)

Accompagnement au long court du CSPS

Contrôle technique prévu avant fin 2022

PLANNING

Phasage chantier déconstruction "Maison Gasq" - 18 rue du Valat - LAGUIOLE



TRAVAUX - MAÎTRISE D'OEUVRE	SEMAINE 41 10-14 octobre	SEMAINE 42 17-21 octobre	SEMAINES 43 À 47 24 oct. - 25 nov.	SEMAINE 48 À 52 28 nov. - 30 déc.
Désamiantage - SARL PUECHOULTRES	[Barre bleue]			
Découverte - EURL LES TULAIRES M. CECOM	[Barre bleue]			
Travaux de maçonnerie - Déconstruction M. CASSAGNES	[Barre bleue]			
Travaux de maçonnerie - Traitement des murs mitoyens / pignon - M. CASSAGNES	[Barre bleue]			
Travaux de remise en état du site EGTP	[Barre bleue]			
Contrôle technique - APAVE M. HEYRAUD	[Barre violette]			
CSPS - APAVE M. JURADO	[Barre violette]			

le sentier botanique

1 – le ponton délégué ONF

À venir réunion avec les prestataires fin septembre début octobre pour planifier la pose avant l'hiver

2 – Mobilier – signalétique

Commande OK à fin juillet –piquetage OK -

Fabrication septembre pour pose avant l'hiver

A venir dépose à prévoir en interne avant reprise des randos

Info sieda – plan de sobriété énergétique - Consommations d'énergies

Étude consommation en 2021


Travaux 2022 (rue de la violette)

Sollicitation du SIEDA pour aller plus loin

Fin de la Séance

Madame COUTOU et Madame ROUX font part que lorsque les administrés appellent en mairie pour acheter en avance une concession perpétuelle les services ne savent pas répondre. Monsieur le Maire explique qu'il doit être lancé une réflexion (procédure de reprise et durée des concessions).

En fin de séance, Cathie Chauffour demande si l'aide de Laguiole vers le Carladez pour l'eau est terminée. Le maire précise que l'aide a baissé et évoluera en fonction des pluies et que l'alerte est maintenue. Il indique qu'une étude sera menée sur le Carladez pour sécuriser les futurs besoins provoqués par les évolutions du climat.


Secrétaire de séance .